

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

**Arrêté du 30 octobre 2013 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein des cabinets du ministère chargé de l'égalité des territoires et du logement et du ministère chargé de l'écologie**

NOR : DEVK1326791A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein des cabinets du ministère chargé de l'égalité des territoires et du logement et du ministère chargé de l'écologie, est fixée à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2013, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 18 juin 2010 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du cabinet du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 30 octobre 2013.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
F. CAZOTTES

## ANNEXE

Liste des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein des cabinets du ministère chargé de l'égalité des territoires et du logement et du ministère chargé de l'écologie, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2013

CATÉGORIE	NOMBRE d'emplois	NOMBRE DE POINTS attribués	DÉSIGNATION DE L'EMPLOI
A	1	50	Adjoint au chef du bureau des cabinets
A	1	40	Chargé de mission auprès de la cheffe de cabinet de la ministre de l'égalité des territoires et du logement
Total A	2	90	
B	1	30	Responsable du pôle ressources humaines
B	1	20	Responsable du pôle déplacements et suivi budgétaire
B	1	10	Responsable du pôle distinctions honorifiques
Total B	3	60	
C	1	10	Chef intendant
Total C	1	10	
Total A, B, C	6	160	